



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE DM2026-003

AVIS PUBLIC est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, qu'il y aura session ordinaire du Conseil municipal le lundi 6 juillet 2026 à 19 h 00 à l'édifice municipal.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le lot 6 145 215.

Cette demande a pour but de : Réduire la marge arrière à 4.59 mètres au lieu de 7 mètres comme le stipule la grille de spécifications du règlement de zonage numéro 19-353.

Lors de cette réunion, le conseil entendra toutes personnes intéressées souhaitant s'exprimer concernant cette demande de dérogation mineure.

Donné à L'Anse-Saint-Jean ce 17 juin 2026.

Annick Boudreault, directrice générale / greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je, soussignée, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus le 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 431 du Code municipal du Québec, en affichant une copie au bureau municipal, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que dans le journal distribué sur le territoire de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 juin 2026.

Annick Boudreault, directrice générale / greffière-trésorière